

CP BBW

COVID 19 – DISPOSITIONS

SAISON 2021-2022

Version du 22/11/2021

Dispositions particulières à la Province BBW

- Règle d'or : « **tu ne joues pas, tu mets ton masque** » (joueur, spectateur, arbitre, accompagnant)
- La responsable **COVID BBW** est Nathalie Alexander : nath.alexander14@gmail.com – 0477/35.83.46
- Contrôle du CST (document ou application avec QR code) dans **TOUTES les infrastructures** par un responsable du club
- Ces dispositions viennent compléter les protocoles de reprise et les mesures AFTT.

1. Interclubs

Les dispositions reprises ci-dessous s'appliquent uniquement aux rencontres des interclubs provinciaux (hommes, dames, vétérans) et sont des dispositions spéciales COVID-19 qui sont mises en place uniquement pour l'interclubs 2021-2022.

- Si un club voit sa salle fermée momentanément (commune, direction d'école, ...), il fournit une attestation à la responsable COVID BBW et les rencontres seront reportées dès que possible.
- Des dérogations pourraient être décidées avec accord des 2 clubs concernés afin de permettre de recaser des rencontres (autre jour de jeu).
- En cas de quarantaine décrétée pour plusieurs joueurs et l'incapacité d'aligner par la mesure une ou plusieurs équipes, les rencontres de ces équipes seront remises. Une attestation de quarantaine devra être fournie à la responsable COVID BBW.
- En cas de désaccord entre 2 équipes sur une date de rencontre, le CP BBW imposera la date à laquelle le match devra se jouer.
- Pour rappel : les clubs ou les responsables des infrastructures sont responsables du respect et de l'application des mesures sanitaires (CST, CO²) et Horeca.

Rappel des normes CO² : <900ppm : OK – entre 900 et 1200ppm : Aération - > 1200ppm : Evacuation.

Prenez soin de
VOUS
pour mieux prendre soin des
AUTRES



2. Tournois et Critériums. Coupe :

- Tous les tournois et critériums, y compris la Coupe BBW, sont maintenus.
- Pour ce qui concerne les tournois de clubs, les clubs organisateurs sont responsables du respect et de l'application des mesures sanitaires (CST, CO²) et Horeca.

Rappel des normes CO² : <900ppm : OK – entre 900 et 1200ppm : Aération - > 1200ppm : Evacuation.

- Tout le matériel nécessaire à la compétition sera obligatoirement désinfecté par l'organisateur, avant et après la compétition.
- Le masque est du ressort de chaque individu, l'organisateur ne doit pas en fournir.

3. Contrôle – Amendes :

- Le contrôle du respect des mesures sanitaires et Horeca est du ressort de l'organisateur d'une compétition.
- En cas de non-respect des mesures, un rapport sera adressé à la responsable COVID BBW et le CP décidera de la suite à y donner.
- Un appel aux forces de l'ordre peut également être envisagé en cas de non-respect des mesures.
- Le CP BBW a décidé que toutes les amendes liées à la problématique du COVID 19 à partir de ce 22/11/21 seront mises à zéro, pour autant que : un certificat médical de quarantaine, une preuve de mise en quarantaine, une preuve de fermeture d'un local, soient adressées à la responsable COVID BBW.

Prenez bien soin de vous et des autres, bonne reprise à tous !